

## Émeute de la faim à Vernon (Eure)

Vernon depuis deux jours<sup>1</sup> manquait de subsistances. Les boulangers ne cuisaient plus faute de farine, et la population affamée avait devant elle d'immenses magasins regorgeant de grains dont le directeur M. Planter<sup>2</sup> refusait de se prêter aux besoins de la ville. Il avait oublié l'émeute de 1775 dont il avait failli être la victime et il agissait avec une légèreté sans pareille, car en plein jour, il faisait quelquefois jeter dans la Seine des farines avariées.

Les cultivateurs de Gasny, village du ressort du bailliage de Vernon, avaient consenti à apporter des céréales mais ils craignaient qu'elles ne fussent pillées pendant le transport et un détachement de la garde nationale avait été chargé de protéger le convoi. Les habitants de la Roche-Guyon informés de l'arrivée du détachement s'y rendirent immédiatement et s'emparèrent du commandant M. de Saint-Hilaire qui fut remis presque immédiatement en liberté grâce à l'intervention des officiers municipaux de Gasny.

Mais à Vernon dès qu'on apprend que M. de Saint-Hilaire est arrêté, le tocsin sonne, les gardes nationaux quittent la ville avec la foule. Dans Giverny ils rencontrent M. de Saint-Hilaire et rebroussement chemin. Mais les esprits sont exaltés et en repassant à Vernon la foule s'empare de M. Planter.

Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que M. de Saint-Hilaire parvint à contenir la foule qui voulait se livrer à des voies de fait sur le prisonnier que l'on entraînait jusqu'à l'hôtel de Ville.

On le fit entrer dans une des salles. Vingt paysans ou habitants de Vernon escaladèrent le balcon, armés de piques, de faux et de fourches et pénétrèrent dans la salle où se trouvait le prisonnier. Une colonne d'assaillants s'empara de M. Planter qui, saisi par les cheveux, roula de marche en marche jusqu'à la rue. Il fut traîné sous un réverbère pour y être pendu. Déjà il avait la corde au cou. Mais quelques détachements rentrant d'expédition arrivèrent à ce moment-là devant la mairie et firent reculer les plus acharnés.

L'énergique intervention d'un curé octogénaire de la ville a pu sauver Planter.

Auteur inconnu.

M. le maire de Paris est introduit ; il rend compte d'un événement arrivé ce matin<sup>3</sup> à Vernon.

Le sieur Planter, habitant de cette ville, chargé des approvisionnements de Paris, a été saisi par le peuple, qui a voulu le pendre. La corde a cassé deux fois ; ce citoyen n'est pas mort, et l'on s'efforce en ce moment de le soustraire aux fureurs de la populace. Des troupes vont être envoyées à son secours ; mais elles ne peuvent arriver qu'à cinq heures. Une lettre de l'Assemblée pourrait rétablir le calme et sauver le sieur Planter. Il ne s'agit pas seulement de garantir la vie à ce citoyen, il faut encore ordonner une punition exemplaire pour réprimer des fureurs qui s'étendent sur tous les approvisionneurs.

L'Assemblée autorise le juge de Vernon à informer, et décrète que le président écrira à cette ville sur-le-champ, et qu'il se concertera avec le pouvoir exécutif pour l'exécution des lois.

La séance est levée quatre heures.

PV de l'Assemblée nationale du 28 octobre 1789.

M. le Président rend compte l'Assemblée qu'eu exécution de son décret du jour d'hier, il a écrit la commune de Vernon, et qu'il s'est transporté auprès du Roi ; que le Roi a déjà fait marcher des troupes pour rétablir la tranquillité Vernon ; qu'un détachement de gardes nationales de Paris est parti pour la même ville ; que les

---

<sup>1</sup> 26 octobre 1789

<sup>2</sup> Jean-Michel Planterre ou Planter. Il est chargé à Vernon de l'approvisionnement de Paris. L'Assemblée décide l'envoi de troupes pour le soutenir après cette histoire.

<sup>3</sup> 28 octobre 1789

décrets sur les subsistances et sur la loi martiale, ainsi que le décret d'hier, relatif aux troubles de Vernon, vont y être envoyés ; que, suivant une lettre arrivée ce matin, le sieur Planter a échappé aux fureurs du peuple ; que les ordres sont donnés pour la punition des coupables

PV de l'Assemblée nationale du 28 octobre 1789.